La Commission de Conciliation et d’Arbitrage (CCA)

La Commission de Conciliation et d’Arbitrage (CCA) est un organe indépendant et neutre des Jeunes MR.
Sa mission est de veiller au respect des règles du mouvement, de favoriser le dialogue et d’aider à résoudre les conflits lorsqu’une situation ne peut pas être réglée directement.



Les membres de la CCA



Guillaume Soupart

Président



Mélanie Laroche

Représentante du Brabant wallon



Lancelot Verschaeren

Représentant de Namur



Valérie Bluge

Représentante de Liège



José Vanobost

Représentant de Bruxelles



La CCA intervient notamment lorsqu’il existe des tensions ou des désaccords entre membres, entre une section et ses membres, entre différentes structures du mouvement ou lorsqu’une situation disciplinaire nécessite un examen objectif et impartial.

Son rôle n’est pas seulement de prendre des décisions : elle a avant tout pour objectif d’écouter, de comprendre les différentes situations et de rechercher des solutions justes et équilibrées pour toutes les personnes concernées.

Si tu rencontres un problème dans le cadre de ton engagement aux Jeunes MR, que ce soit avec un membre, une section, un responsable, une fédération ou toute autre personne impliquée dans le mouvement, n’hésite pas à contacter la CCA ici :

CCA@JEUNESMR.BE

Les Jeunes MR doivent rester un espace où chacun peut s’engager, débattre et participer dans un climat respectueux et serein.

La CCA est là pour contribuer à cet objectif et veiller à ce que chacun puisse trouver une

écoute et un recours lorsqu’il en a besoin.